



LA PLAINE DES PALMISTES

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES
PALMISTES

Affaire 09-090421

Fiscalité directe locale – vote des taux des impôts directs

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **31 mars 2021** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **25**

Absents : 01

Procurations : 03

Total des votes : 28

Secrétaire de séance : Joan DORO

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



LE MAIRE,

Johnny PAYET

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU NEUF AVRIL
DEUX MILLE VINGT ET UN**

L'an deux mille vingt et un le **NEUF AVRIL** à **QUATORZE HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Johnny PAYET.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire - Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe - Jean Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint - Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe - Joan DORO 4^{ème} adjoint - Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe - Jean Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint - Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe - François FRUTEAU DE LACLOS 8^{ème} adjoint - Sonia ALBUFFY conseillère municipale - Micheline CLAIN conseillère municipale - Erick BOYER conseiller municipal - Sabrina HOARAU conseillère municipale - Alain RIVIERE conseiller municipal - Sandra GRONDIN conseillère municipale - Lucay CHEVALIER conseiller municipal - Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale - Mickaël PAYET conseiller municipal - Elisabeth BAGNY conseillère municipale - Sophie ARZAL conseillère municipale - Yannick BOYER conseiller municipal - Sylvie LEGER conseillère municipale - Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal

PROCURATION(S) : AZOR Frédéric conseiller municipal à Jean Yves FAUSTIN - Victorien JUSTINE conseiller municipal à Sonia ALBUFFY - Mélissa MOGALIA conseillère municipale à Sophie ARZAL

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210409-DCM09-090421-DE
Date de télétransmission : 20/04/2021
Date de réception préfecture : 20/04/2021

Affaire 09-090421

Fiscalité directe locale – vote des taux des impôts directs

Les délibérations relatives au vote des trois taxes directes locales doivent être notifiées normalement aux services fiscaux avant le 30 avril.

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les taux de l'année 2020, et donc d'approuver les taux suivants pour la taxe foncière sur la propriété bâtie et la taxe foncière non bâtie :

	Taux 2020 pour (mémoire)	Taux à voter pour 2021
Taxe foncière sur la propriété bâtie		
- Taux communal	34,22 %	34,22 % + 12,94% = 47,16%
- <i>Taux départemental (pour information)</i>	<i>12,94 %</i>	<i>0 %</i>
Taxe foncière non bâtie	40,30 %	40,30 %

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, et 1 **abstention** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal),

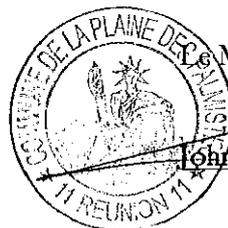
PREND ACTE des taux des trois taxes de l'année précédente,

DÉCIDE le maintien de ces taux pour les trois taxes,

AUTORISE le maire, ou en son absence, l'élu délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,



Maire,

Johnny PAYET

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210409-DCM09-090421-DE
Date de télétransmission : 20/04/2021
Date de réception préfecture : 20/04/2021